

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 8/10/2014

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 8 Octobre 2014 à 18 heures 00
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 22 Septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Jérémy VENON, Marie-Laure COLLON, Charly NICOLLE, Olivier BOVE, Vincent COUPEROT, Nicolas LAROCHE, Stevens DAVID, Christian SANSEIGNE

Absents excusés : Romain BONNET

Secrétaire de séance : COLLOBERT Maryse (secrétaire de mairie)

- Adhésion de la commune au SDEY
- Point sur les travaux de renforcement d'électricité rue des Prégirots
- Modification de l'implantation de la boîte aux lettres
- Point sur le projet d'accessibilité
- Point sur l'installation du javéliseur
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération à prendre pour les « Dépenses à imputer au compte : 6232 fêtes et cérémonies » suite à une demande de la trésorerie. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.



DELIBERATION N° 01_08 10 2014 : Adhésion aux compétences optionnelles SDEY

Visée par la préfecture le :

Vu les délibérations du comité syndical de la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne du 02 juillet et 18 octobre 2013 approuvant les statuts avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté par Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2013,

Conformément aux articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212.16 du même code,

Monsieur le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale seront dissous. La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne, Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne au 1^{er} janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence suivante :

4.3 Au titre de l'éclairage public

Le Syndicat exerce au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes:

- 4.3.1. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ;
- 4.3.2. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ;
- 4.3.3. La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;
- 4.3.4. L'organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public.

Et dans tous les cas, le suivi des bilans énergétiques et de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et des réseaux.

Monsieur le Maire propose de retenir le niveau 4.3.3 ;

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **DECIDE** de :

- solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne à partir du programme de travaux 2014,
- retenir le niveau 4.3.3.
- de ne pas adhérer au 4.3.4 « organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public »
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert

Point sur les travaux de renforcement d'électricité rue des Prégirots

Une étude du SDEY est lancée pour le renforcement et l'enfouissement de la ligne électrique. Par contre, l'enfouissement de la ligne éclairage public et la ligne téléphonique seront à la charge de la commune.

Modification de l'implantation de la boîte aux lettres

Suite à la demande de la poste et en accord avec le maire de la commune, la boîte aux lettres sera déplacée sur la place de l'Eglise.

Point sur le projet d'accessibilité

Le maire informe que le projet se monte à 70.901.10 €H.T (Maître d'œuvre et bureau Veritas) et qu'il est toujours dans l'attente des devis définitifs afin d'élaborer le dossier de demande de subvention auprès de la DETR avant la fin de l'année.

Point sur l'installation du javéliseur : Installation du javéliseur en cours. Un devis supplémentaire a été demandé pour le remplacement de la vanne défectueuse et de la tuyauterie refoulement station de pompage.

Il est décidé un autofinancement pour ces travaux.

DELIBERATION N° 02_08 10 2014 : Station de pompage – achat pompe doseuse
Annule et remplace la délibération 03_20 06 2014

Visée par la préfecture le :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la station de pompage n'est plus opérationnelle et préconise le remplacement de la pompe doseuse du chlore ainsi que le remplacement des conduites internes et diverses pièces nécessitant son bon fonctionnement notamment afin de supprimer l'ambiance oxydante du chlore. Il a été demandé des devis à l'entreprise KLABALZAN Frédéric.

Les montants HT sont de : **8.516.00 €** et **2.442.00 €HT** ... **10.938.00 €HT** soit un total de **12.883.40 €TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** l'entreprise KLABALZAN pour réaliser les travaux.
- **DONNE** pouvoir au maire pour passer commande

Adoption à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 03_08 10 2014 : Dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies

Visée par la préfecture le :

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Le décret N° 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 30 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Prise en charge au compte 6232 des dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de nouvelle année ;
- Les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, entrées en 6eme, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDENT** d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 04_08 10 2014 : Aménagement extérieur de l'Eglise

Visée par la préfecture le :

Suite à la visite des Bâtiments de France, il a été constaté le ruissellement d'eau par la porte principale de l'édifice. Il a été décidé conjointement avec ces mêmes services de réaliser des travaux d'évacuation d'eau pour résoudre ce problème.

Nous avons pris contact avec la Sté RTP et sommes en attente d'un devis. Le Conseil Municipal **DONNE** pouvoir au Maire pour la signature de ce devis.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Courriers reçus :

DAVID Stevens : problèmes d'alimentation et tension sur le réseau électrique rue des Prégirots.

Questions diverses :

Achat disque dur externe.

Prix location salle pour une soirée en semaine: 70 €(identique au prix de location à la journée).

Information sur l'adaptation de la posture vigipirate transmis par la Préfecture.

Inauguration du lavoir de « Courgis ».

Chemin des caves : il sera demandé à chaque propriétaire d'entretenir leurs caniveaux. Un courrier devra être fait aux exploitants.

Visite DDE Tonnerre : des travaux de rebouchage de trous et plaques d'égouts seront prévus en vue de refaire la route départementale en 2016.

Projet d'enfouissement ligne route de Mont de Milieu.

Des devis ont été demandés pour la réfection du chemin des Caves, Rue de Morein et Rue de Grillot.

Rendez-vous avec Mr Pianon au Conseil Général de l'Yonne pour aborder le dossier sur la « traversée de Fleys ».

Relevé des compteurs d'eau : Retour secrétariat pour le 20 Octobre 2014

Cérémonie du 11 Novembre : Une gerbe sera commandée ainsi que des gougères (boulangerie de Chichée).

Réunion des Maires à Auxerre Expo le vendredi 17 Octobre 2014.

Curage du ru. Un contrôle de la police de l'eau a été effectué. Mr Bove Olivier devrait prendre contact avec le Syndicat du serein afin de régulariser ce litige.

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 01 08 10 2014 : Adhésion aux compétences optionnelles SDEY

Délibération n° 02 08 10 2014 : station de pompage – achat pompe doseuse

Délibération n° 03 08 10 2014 : Dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies

Délibération n° 04 08 10 2014 : Aménagement extérieur de l'Eglise

L'ordre du jour étant épuisé

La séance a été levée à 20 h 10

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 08/10/2014

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Romain	BONNET		
Olivier	BOVE		
Marie-Laure	COLLON		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE		
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON		

